

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou mail :

I - Avant l'arrivée :

Jusqu'à 14 jours avant la date prévue de son arrivée, le client sera remboursé à 50 % du coût total de sa réservation.

En deçà, dans les 14 jours qui précèdent la date d'arrivée prévue, il n'y aura pas de remboursement de la part du propriétaire. La somme restera perçue.

II - Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat

- le présent contrat est considéré comme résilié
- les sommes préalablement versées restent acquises au propriétaire
- le propriétaire peut disposer de sa chambre

III - En cas de départ anticipé

- Le prix du séjour initialement prévu reste acquis au propriétaire

IV - En cas de réservation de plusieurs chambres et d'annulation d'une ou plusieurs d'entre elles :

- Les sommes préalablement versées de cette ou ces chambre(s) annulée(s) restent acquises au propriétaire

V - En cas d'annulation de la chambre par le propriétaire :

- le client sera remboursée de la totalité du coût de sa réservation. Le propriétaire s'engage à chercher de son côté, de par ses connaissances, une chambre dans un établissement de sa région, et à en faire la proposition à son client, sans toutefois avoir une obligation de résultat.